

LE FIEU - Informations COVID 19



Semaine du 20 au 27 avril

DECHETS VERTS

La préfecture rappelle l'interdiction absolue de brûler ses déchets verts, même en période où les déchetteries sont fermées.

La préfète de région Fabienne BUCCIO rappelle l'interdiction formelle de brûler ses déchets verts. En cette période de confinement où de nombreux jardiniers du dimanche s'occupent de leur espace vert tout au long de la semaine, les déchets verts ont tendance à s'accumuler.

D'autant plus que de nombreuses déchetteries sont encore fermées au public. Seule solution est de stocker, en attendant la réouverture des déchetteries. La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager sa responsabilité pour nuisances olfactives.

SERVICES MUNICIPAUX

Pendant le confinement les employés communaux sont à leurs postes. Christophe fait son maximum pour entretenir la commune et le cimetière tout en respectant les gestes barrières.



MASQUES – LA CALI

Dans cette période de crise, la CALI est mobilisée pour protéger les professionnels intervenants auprès des habitants en particulier les plus fragiles.

En complément des commandes faites par les partenaires institutionnels tels que la Région, le Département, La Cali a passé une commande de masques pour la population du territoire (100 000 masques). Dès réception la commune pourra vous les distribuer suivant le registre de l'Insee (1 par personne). Masques lavables et réutilisables fabriqués par une société basée à Abzac. Délais de livraison encore inconnu.

POLE EMPLOI – OFFRE D'EMPLOI

Piqueur de masques – 33 Abzac

offre n° 100ZQHx

8 à 10 postes à pourvoir à partir du 20/04/2020, atelier aménagé dans le respect des mesures de distanciation sociale, vestiaire, rampe pour laver les mains, réfectoire accessible pour prendre votre repas par roulement. Masque fourni.

Vous fabriquez des masques de catégorie II. Cette activité nécessite que vous ayez une expérience professionnelle en piqûre de textile sur des machines professionnelles que vous savez manier.

Horaires du lundi au vendredi : 8h-12h et 12h30-15h30 (pause méridienne de 30 minutes, étalée entre 11h30 et 12h30)

CDD de 2 mois – 35H – Salaire mensuel de 1539,45 euros sur 12 mois.

Informations administratives - contrôle technique

Un délai de 2 mois supplémentaires à compter de la fin de l'état d'urgence sanitaire est accordé pour réaliser le contrôle technique de votre voiture. Cette disposition s'applique aussi aux délais prévus pour faire la contre-visite du véhicule. Les centres de contrôle technique restent ouverts mais ce délai permet de limiter les risques d'exposition au Coronavirus.

Une ordonnance prolonge exceptionnellement les délais qui se terminent entre le 12 mars 2020 et 1 mois après l'arrêt de l'état d'urgence sanitaire, c'est-à-dire jusqu'au 24 juin 2020. Une tolérance est ainsi accordée pour effectuer le contrôle technique de 2 mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire, pour les délais du contrôle technique des véhicules légers.

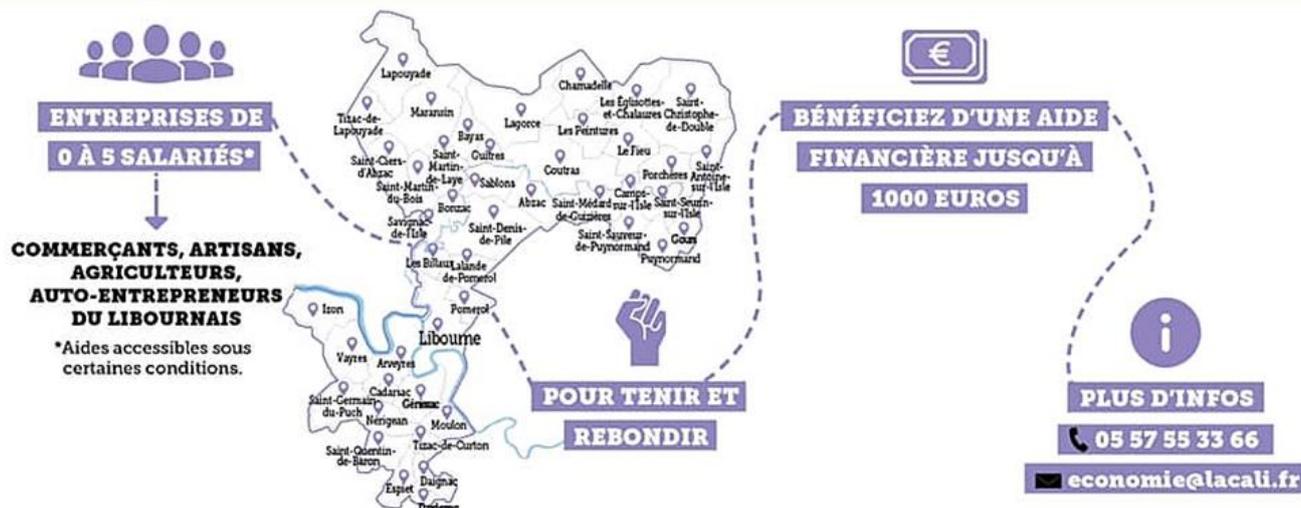
Plan d'aide économique de La Cali



PLAN D'AIDE ÉCONOMIQUE #1

COVID-19

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS



MODALITÉS D'OBTENTION

- Entreprises de 0 à 5 salariés ;
- Réaliser un chiffre d'affaires compris entre 30 000 € et inférieur à 1 million d'euros ;
- Être éligible au premier volet du Fonds de Solidarité État/Régions ;
- Entreprises relevant des codes NAF précisées sur www.lacali.fr ;
- Avoir son siège social et/ou un établissement sur le territoire de La Cali ;
- Justifier d'une fermeture totale liée au confinement ou d'une perte de Chiffre d'Affaires supérieure ou égale à 50 % (avril 2020 par rapport à avril 2019) ;
- Avoir débuté son activité avant le 1er février 2020 ;
- Être à jour de ses déclarations et paiements de charges sociales et fiscales.



1 MILLION D'EUROS

LA POSTE

Distribution du courrier et des Colissimo :

Depuis le 16 mars, La Poste a construit un socle de services capable de durer tout au long de la période de crise. Ce socle de services repose sur une organisation de la distribution concentrée sur 3 jours consécutifs (mercredi, jeudi et vendredi). Depuis le 6 avril, ce socle de service s'est renforcé pour être en mesure d'assurer la distribution de la presse quotidienne nationale et régionale dès le début de semaine.

Les livraisons de Chronopost sont à nouveau effectuées du lundi au samedi
Par ailleurs, l'accès aux carré pro, habituellement réservés aux entreprises, est possible pour accueillir les particuliers avisés d'une mise en instance.

Services de proximité : maintien des prestations 6 jours sur 7

Les prestations de portage de médicaments et de repas auprès des personnes âgées sont maintenues du lundi au samedi, tout comme les visites de lien social « Veiller sur mes parents », devenues gratuites pendant toute la durée du confinement.
« Veiller sur mes parents » élargit d'ailleurs son service en proposant (avec son partenaire Saveurs et vie) une offre de portage de repas cuisinés à tous ses clients.

Bureaux de poste et activité bancaire : une accessibilité renforcée sur tout le territoire
La période de versement des prestations sociales s'est déroulée dans de bonnes conditions grâce à une organisation adaptée, à l'engagement des postiers et au soutien des pouvoirs publics.
La liste des bureaux de poste ouverts est accessible sur laposte.fr ainsi que de nombreuses opérations réalisables en ligne.

Aides de l'Etat

Pour les entreprises et les salariés



Financement du chômage partiel: **24 milliards d'€.**



Interventions dans le capital d'entreprises stratégiques: **20 milliards d'€.**



Fond de solidarité pour les très petites entreprises: **7 milliards d'€.**



Indemnités pour les salariés en arrêt maladie pour garder leurs enfants: **1,5 milliard d'€.**



Prêts directs aux entreprises de taille intermédiaire: **1 milliard d'€.**



Avances remboursables pour les PME: **0,5 milliard d'€.**

Autres dépenses: **1,6 milliard d'€.**

Report de charges et versements anticipés de crédits d'impôts: **environ 50 milliards d'€.**

Garantie par l'État des prêts de trésorerie aux entreprises: **jusqu'à 300 milliards d'€.**

Pour les hôpitaux et les soignants

Prime défiscalisée et désocialisée



Pour les personnels des hôpitaux des départements les plus touchés, et ailleurs dans les services ayant accueilli des patients atteints du Covid-19: **1 500 €.**

Autres personnels de santé: **500 €.**



Majoration de 50% des heures supplémentaires.



Achat de matériels et de masques.



Prime dans les Ehpad*.

1,3 milliard d'€.

Pour les ménages modestes

Aide pour **4 millions de foyers** bénéficiaires...

0,9 milliard d'€.

... du RSA ou de l'allocation spécifique de solidarité (ASS): **150 € + 100 € / enfant.**

... ou d'une allocation logement: **100 € / enfant.**



Pour les fonctionnaires qui poursuivent leur mission, malgré le confinement jusqu'à 1 000€ de primes défiscalisées.

0,3 milliard d'€.

source SUD OUEST

SMICVAL

Le SMICVAL Lance depuis le mardi 14 avril 2020, une opération de collecte de tissus afin de fabriquer des blouses pour les soignants et soignantes de l'hôpital de Libourne.

Si vous avez dans vos placards des draps, housses de couette, draps housse... dont vous souhaitez vous débarrasser, c'est le moment ! Vérifiez bien avant de les donner qu'ils sont bien en coton et lavables à 60°. Ils seront alors transformés en blouses par une équipe de couturières bénévoles.

Les points de collecte :

- Place de Saint Savin (en face de la pharmacie)
- Biocoop de Coutras
- Biocoop de Libourne



EDF

Des mesures inédites pour aider les clients particuliers dans les circonstances difficiles qu'ils peuvent rencontrer avec la crise sanitaire du Covid-19 sont mises en place par EDF.

EDF garantit la fourniture d'énergie à l'ensemble de ses clients particuliers et suspend, jusqu'au 1er septembre 2020, toute réduction ou interruption d'énergie ainsi que toute pénalité de retard.



Ils s'engagent par ailleurs à assouplir les échéances de paiement pour les clients qui seraient en situation difficile.

CPAM



Accueil des CPAM : FERMÉS.
Les boîtes aux lettres des accueils : FERMÉES.



3646 : OUVERT, à utiliser pour des questions urgentes uniquement.



Email : canal à privilégier, il est disponible via le compte ameli.
Le Chatbot peut répondre aux questions les plus fréquentes.



Courrier papier : traitement normal.



Afin de limiter les déplacements de la population et d'alléger le traitement des envois postaux, des boîtes mails génériques sont créées par les CPAM pour :

- Les avis d'arrêt de travail
(avis_arret_travail.cpam-bordeaux@assurance-maladie.fr)
- Les formulaires sur les retours de l'étranger
(formulaire_retour_etrange.cpam-bordeaux@assurance-maladie.fr)



Les originaux papier doivent être conservés par l'assuré.

COVID 19

Evolution du COVID 19 sur le Département et sur la Région en date du 20 avril 2020

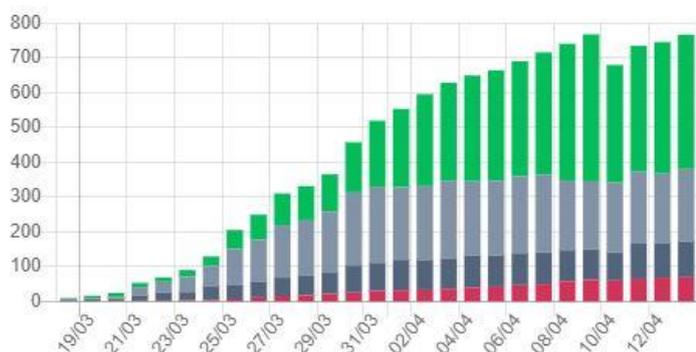
COVID-19 en Gironde

386^①
retours à domicile

311^①
hospitalisations

103^①
en réanimation

69^①
décès à l'hôpital



COVID-19 en Nouvelle-Aquitaine

828^①
(+13)
retours à domicile

857^①
(+25)
hospitalisations

259^①
(+2)
en réanimation

194^①
(+4)
décès à l'hôpital

